



## Réponse

**au postulat interpartis urgent 20240107, Hamdaoui Mohamed, Le Centre, Boly Kady, PSR, Bucher Juliet, PS, Kilezi Ruth, PSR, « Garantir la place Félicienne Vouilloz-Muamba »**

Le postulat interpartis urgent demande au Conseil municipal de s'engager pour qu'en cas de rejet du projet de réaménagement du quai du Bas, la prochaine place publique ou la prochaine rue à nommer porte le nom de Félicienne Vouilloz-Muamba. Le Conseil municipal s'exprime comme suit à ce propos :

Le projet de réaménagement du quai du Bas prévoit la création d'une nouvelle place à l'intersection du quai du Bas et de la rue de l'Hôpital. La population, qui a été consultée pour le choix de la personnalité selon laquelle la nouvelle place doit être nommée, s'est exprimée en nette majorité en faveur de Félicienne Villosz-Muamba (et non Vouilloz-Muamba comme mentionné dans le postulat). Le Conseil municipal a donc décidé qu'elle s'appellera « Place Félicienne-Villosz-Muamba », sous réserve de l'approbation du crédit d'engagement ad hoc dans les urnes.

Si le peuple devait s'exprimer contre le crédit d'engagement pour la revalorisation du quai du Bas sous sa forme proposée, ce que le Conseil municipal n'espère naturellement pas, le nom de Félicienne Villosz-Muamba figurerait certainement parmi les personnalités en question pour la prochaine place ou rue à nommer. Ce d'autant plus que le Conseil municipal s'efforce de corriger le net déséquilibre entre les rues et places baptisées d'après des hommes et des femmes et de prendre en compte, dans la mesure du possible, des femmes pour les nouvelles dénominations. Le Conseil municipal ne peut toutefois pas affirmer aujourd'hui avec certitude que la prochaine rue ou place portera le nom de Félicienne Villosz-Muamba, car il doit respecter les critères mentionnés à l'art. 3 de l'ordonnance du 11.11.2020 sur le registre des rues et des places à Bienne (RDCo 7.3-1), l'emplacement d'une rue ou d'une place pouvant notamment faire pencher la balance pour l'une ou l'autre personnalité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'adopter le postulat interpartis urgent 20240107 et de le radier du rôle comme étant réalisé.

Bienne, le 8 mai 2024

Au nom du Conseil municipal

Le maire :

La chancelière municipale :

Erich Fehr

Barbara Labbé

Annexe :

· postulat interpartis urgent 20240107